

ARPAMED Premier fonds dédié à l'archéologie française en Méditerranée

## APPEL A PROJETS POUR 2024

### Projets soutenus par Arpamed en 2023

Si votre programme d'opérations se poursuit en 2024, vous pouvez de nouveau demander à Arpamed de vous financer pour un projet spécifique.

Dans la mesure où Arpamed connaît déjà votre projet, le dossier de candidature est plus léger.

Pour rappel, Arpamed participe au financement de projets archéologiques en fonction de leur contribution à un ou plusieurs des domaines suivants :

- Nouveauté des découvertes, caractère inédit des résultats
- Mise en œuvre novatrice des technologies et des moyens
- Protection du patrimoine, conservation, valorisation
- Développement des interactions entre l'archéologie et la société

#### *Calendrier de sélection*

- 1) La date limite pour répondre à l'appel à projets 2024 est le **15 septembre 2023**.
- 2) Arpamed intervient sur des **opérations clairement identifiées**. Décrivez l'objet du financement demandé en précisant le cadre institutionnel et le régime de l'opération (convention, concession, exposition, production...).
- 3) Arpamed travaille avec des équipes qui sont prêtes à communiquer sur leurs recherches, qui **s'engagent à informer régulièrement** le fonds de l'avancement de leur projet.
- 4) Votre demande sera examinée par le conseil scientifique en **octobre 2023** en même temps que les nouvelles soumissions et tiendra compte des travaux déjà réalisés. Si le conseil scientifique le juge nécessaire, nous vous contacterons pour un entretien (si nécessaire en visioconférence). Le **conseil scientifique** se réunira à nouveau après ces rencontres **à la fin de l'année 2023**.
- 5) La décision finale sera prise **par le conseil d'administration** sur propositions du conseil scientifique. Les **porteurs de projets** seront informés de la décision du conseil d'administration **au début de l'année 2024**. Pour les projets sélectionnés, une nouvelle convention sera rédigée.